

## Commune de Wallenried

### AVENANT AU REGLEMENT RELATIF A L'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX DU 01.01.2009

#### Salle ancienne école / Local abri PC

#### Art. 1 - Loyers

a. Pour les personnes <u>domiciliées</u> à Wallenried	1 jour	Fr.	100.—
	½ jour	Fr.	60.—
b. Pour les personnes <u>non domiciliées</u> à Wallenried	1 jour	Fr.	200.—
	½ jour	Fr.	120.—

Art. 2 – Dépôt : Pour tous les utilisateurs Fr. 100.—

Art. 3 – Nettoyage Forfait Fr. 80.—

Art. 4 – Utilisation du téléphone selon compteur

#### Art. 5 – Casse, réparations, dégâts

a. Assiette (plate, creuse, sous-tasse), verre, tasse, couteau, fourchette, cuillère.	la pièce	Fr.	3.—
b. Mobilier	selon facture de la réparation, majorée de 10 % pour les frais		

Art. 6 – Entrée en vigueur de l'avenant : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire :

Le syndic :

Anita Negro

Roland Verdun